

FICHE D'INSCRIPTION EXTRASCOLAIRE - VACANCES DE FÉVRIER 2026 -

*Réservée aux personnes ne souhaitant pas adhérer au portail famille. Sinon merci d'en faire la demande sur portailfamille@sainghin-en-weppes.fr ou via votre espace personnel sur le portail famille.

Nom et prénom de l'enfant :

Date de Naissance :/...../.....

Ecole et classe fréquentée :

Adresse complète : Mail :@.....

Nom et prénom du représentant légal : N° de téléphone :

ACCUEILS DE LOISIRS (inscriptions du 05 janvier au 18 janvier 2026)

A NOTER : L'accueil du centre de loisirs se fera à l'école Yann Arthus-Bertrand.

ATTENTION L'ACCUEIL DES ENFANTS SE FAIT DE 8H45 A 17H.

Cochez la ou les semaines souhaitée(s) :

- Semaine n°1 (Du lundi 16 février au vendredi 20 février 2025)
- Semaine n°2 (Du lundi 23 février au vendredi 27 février 2025)

GARDERIE

	Lu 16/02	Ma 17/02	Me 18/02	Je 19/02	Ve 20/02	Lu 23/02	Ma 24/02	Me 25/02	Je 26/02	Ve 27/02
Garderie Matin (7h30 à 8h45)
Garderie Soir (17h à 18h30)

Je soussigné (e) **Nom prénom**..... certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et m'engage à les respecter.

Le

Signature :

TARIFICATION

	Réservation minuit la veille	Séance non réservée/dernière minute
Sainghinois	2,60 €	3,50 €
Extérieur	3,00 €	4,00 €
Pénalité de retard - non-respect des horaires de récupération des enfants	5,00 €	

La tarification s'effectue à la séance.

ACCUEILS DE LOISIRS

Tarifs accueils de loisirs	< ou = 369	370 à 499	500 à 700	701 à 850	851 à 999	égal ou > à 1000	Extérieurs scolarisés à Sainghin	Extérieurs
Tarif inscription par enfant / par jour	2,60 €	4,60 €	5,60 €	6,60 €	7,60 €	8,60 €	13,60 €	20,60 €
Tarif repas par enfant/par jour	2,40 €							
Tarif total	5 €	7 €	8 €	9 €	10 €	11 €	16 €	23 €

Les inscriptions en accueils de loisirs se font uniquement à la semaine de vacances, en fonction du nombre de jours de fonctionnement.

ARTICLE 1 : L'organisation et le fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires sont régis par le règlement des activités périscolaires et extrascolaires, voté en séance de Conseil Municipal.